

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 décembre 2017

RÉGIME D'ASILE EUROPÉEN - (N° 427)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 54

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 20, supprimer les mots :

« non négligeable ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La notion de « risque de fuite » doit être strictement entendue pour empêcher que des immigrants clandestins circulent librement sur le territoire national.